

Les mariés de l'année

9 mai



Laetitia Hoquet et Christophe Gauvin

2 mai



Anne-Laure Lambert et Sébastien Mondon

27 juin



Valérie Ringenbach et William Gouvenel

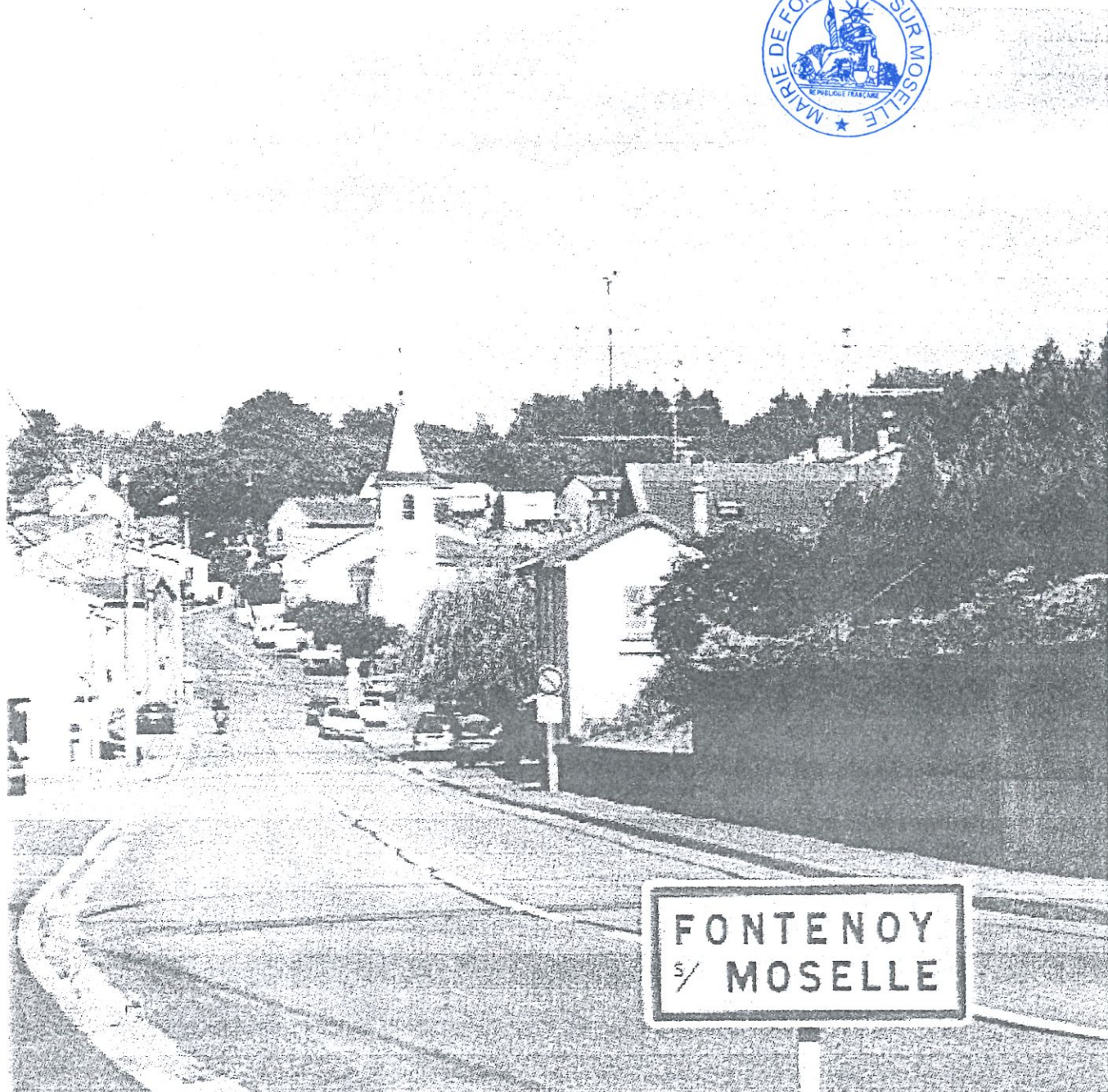
25 juillet



Isabelle Cassignat et Laurent Beaucourt

Meilleurs voeux de bonheur ...

Coup d'oeil sur



JANVIER 1999



Madame le Maire

Messieurs les Adjointes

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le Personnel Communal

Souhaitent à tous les Fontenoyens une

BONNE ANNEE 1999 !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX FONTENOYENS !

BENOIT Pierre et Geneviève
4bis Rue de la Loi

CHAPEAUX Thierry et Marielle
20 Rue de la Libération

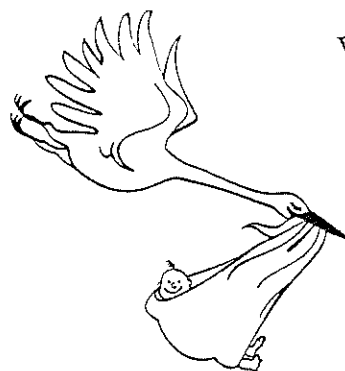
COMTE Karine
20 Rue de la Libération

DETHOREY Monique
FREROT Béatrice
8 Rue du Monument

HOTTIER Jean – François
5 Rue du Monument

KSOURI Youssef et Myriam
1 Rue du Muguet

VOSGIN Patrick et Murielle
16 Rue de la Libération



MARIE née le 17 Septembre 1998 au foyer LEGER – GRISO
11 Rue du Monument


RECENSEMENT DE LA POPULATION 1999

Le 33^{ème} recensement de la population française débutera le 8 Mars et se terminera le 2 Avril, pour les communes de moins de 2000 habitants.

Madame BEAU Paulette a été nommée Agent Recenseur pour les Communes de Fontenoy / Moselle et de Sexey les Bois.


RESERVEZ LUI BON ACCUEIL !

Quelques informations





1.1. Deux siècles de recensement

- De 1801 à 1936 tous les 5 ans
- 1946, le premier de l'INSEE
- 1954, abandon du rythme de 5 ans
- 1962, 1er recensement informatisé
- 1968, évaluer les rapatriés d'Algérie
- 1975, 1982, 1990, chiffrement assisté par ordinateur
- 1999, 33ème recensement




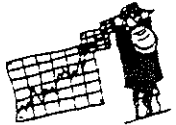
1.3. La population recensée (1)

- Tous les habitants de votre commune
 - en résidence principale
 - en communauté
- Tous les logements habitables
 - résidences principales
 - résidences secondaires
 - logements occasionnels
 - logements vacants



1.2. Trois objectifs


- Dénombrer la population de chaque circonscription administrative
- Décrire la population et son habitat
- Constituer une base de sondage pour les enquêtes INSEE



2.3. Le calendrier

1 Mars 1999
recensement des ménages

date de référence
lundi 8 mars 1999



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Modalités de recensement pour les jeunes hommes nés en octobre, novembre, décembre 1981 et en octobre, novembre, décembre 1982 avec application de la régularisation pour ceux nés à compter du 1er janvier 1979.

	Jeunes hommes nés en octobre, novembre, décembre 1981	Jeunes hommes nés en octobre, novembre, décembre 1982	Jeunes hommes omis ou inscrits d'office nés : - en 1979 et 1980; - du 1er janvier 1981 au 30 septembre 1981, - du 1er janvier 1982 au 30 septembre 1982
PRESENTATION EN MAIRIE	du 1er au 31 janvier 1999	du 1er au 31 janvier 1999	du 1er au 31 janvier 1999 pour régulariser leur situation vis-à-vis du service national. (1)
DOCUMENTS ETABLIS	- Notice individuelle - Attestation de recense- ment - Avis d'inscription et récépissé	IDEM	- Notice individuelle avec mention "REGULARISE" - Attestation de recense- ment - Avis d'inscription et récépissé avec mention "REGULARISE"

(1) La régularisation peut intervenir à tout moment, ultérieurement, jusqu'à l'âge de 25 ans.

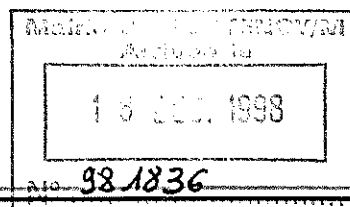
* Les inscrits d'office sont toujours portés sur les listes de recensement.

* Pour les jeunes hommes nés avant le 1er janvier 1979, se présentant en mairie pour régulariser leur situation vis-à-vis du service national, l'établissement du signalement reste maintenu.

IMPORTANT depuis le 1^{er} Janvier 1999, chaque jeune homme **ET** chaque jeune fille doit se faire recenser dans le mois de ses 16 ANS !



Certifiée pour le traitement des déchets ménagers
et industriels sur les centres de stockage de Flévy,
Hesse, Tétting sur Nied, La Hale Rousse



MAIRIE DE FONTENOY SUR MOSELLE
A l'attention de Madame BLUETTE

54200 FONTENOY SUR MOSELLE

Agence de Toul
Z.I. Croix d'Argent
54200 TOUL
Tél. : 03 83 64 64 45
Fax : 03 83 64 58 56

N/Réf. : TD/MAP /98.12.31

TOUL, le 16 décembre 1998

Objet : Planning des gros objets.

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le planning de collecte des gros objets de votre Commune pour l'année 1999.

Il serait souhaitable que les gros objets soient sortis la veille et nous vous demandons de bien vouloir en informer vos administrés.

Nous vous rappelons également, que tous les objets cités ci-dessous sont totalement proscrits et ne seront en aucun cas collectés lors du passage du camion :

- les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses),
- les bidons de peinture non vidés,
- les batteries,
- les bidons d'huile,
- les carcasses de voitures et de machines outils ou agricoles,
- la pierre, le béton, la terre,
- les ordures ménagères,
- les explosifs,

../..



- les bouteilles de gaz,
- les extincteurs,
- les rouleaux de fils de fer, treillis soudés, grillages et câbles métalliques,
- les produits radio actifs,
- les pneumatiques de camion, tracteurs, etc....

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre accord sur ce planning le plus rapidement possible.

Vous assurant de nos meilleurs services,

Nous vous prions d'agr er, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distingu es.

T. DRUAUX
Attach  d'Exploitation

TRI SÉLECTIF ET VOLONTAIRE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Depuis le 1^{er} Janvier 1999,

4 bacs spécialisés pour le tri des déchets ménagers recyclables ont été installés Place de la Gare.

- Le bac jaune portant l'indication " PLASTIQUES " est là pour recueillir les bouteilles transparentes et les flacons opaques en plastique.
- Le bac gris portant l'indication " MÉTAL " est là pour recueillir les petits emballages et boîtes de conserves métalliques.
- Le bac bleu portant l'indication " PAPIERS " est là pour recueillir les journaux, revues, prospectus, boîtes en carton, sacs en papier, briques alimentaires.
- Le bac vert portant l'indication " VERRE " est là pour recueillir les bouteilles, bocaux et divers pots en verre

Un petit livret-guide a été distribué dans chaque foyer pour indiquer de façon claire ce qu'il faut éviter de porter dans ces bacs. Ces objets peuvent être collectés lors des ramassages hebdomadaires s'ils ne présentent pas d'inconvénients spécifiques (batteries, piles, huiles de vidange, bombes aérosols).

Une animation de sensibilisation grâce à un spectacle de marionnettes sera organisée prochainement au siège de District à Villey - Saint - Etienne pour les enfants du district, donc de Fontenoy, élèves des cours CE2 - CM1 - CM2.

ON PEUT CRITIQUER CETTE DÉCISION prise en commun et à l'unanimité par les représentants des 5 Communes du District de Hazelle.

Rappelons qu'à présent de nombreux déchets sont heureusement recyclables. Mais il faut bien les séparer de ceux qui ne le sont pas, donc il faut trier.

Pour trier, quatre solutions sont possibles:

- 1) Laisser aux Sociétés d'enlèvement des ordures ménagères le soin de faire le tri en usine après avoir tout ramassé en vrac dans les bacs à ordures individuels. - Dans quelles conditions d'hygiène? A quel prix pour les collectivités (donc pour tous) ? car cette corvée ne peut s'effectuer en grande partie que manuellement.
- 2) Ne pas faire de tri du tout et laisser brûler tous ces déchets en envoyant encore et toujours plus de produits nocifs dans l'air que nous respirons. Ce ne sera plus autorisé, la circulaire "VOYNET" du 28 Avril 1998 (entre autres) prévoit la suppression des décharges d'ordures ménagères non contrôlées, et des incinérateurs non producteurs d'énergie.
- 3) Confier à chaque foyer familial 4 ou 5 bacs individuels spécialisés, qu'il faudra ranger chez soi et sortir régulièrement devant sa maison pour un camion de ramassage sophistiqué, à 4 ou 5 compartiments (donc très coûteux). Cette solution n'est pas sérieusement envisageable car elle conduit à une dépense très importante du traitement des ordures. De plus, cette solution aurait été très critiquée par de nombreux habitants qui ont à peine la place pour ranger leur bac à ordures actuel ou par d'autres qui trouvent déjà astreignant d'en manipuler un seul.

- 4) Demander à chaque foyer de faire son propre tri, comme cela a été décidé
Chacun peut organiser son tri à sa convenance dans l'attente de les porter
(ou de les faire porter par un parent, un copain) sur la Place de la Gare.
C'est un réflexe à acquérir.

Nous allons oublier une 5^{ème} solution..... simple ?.....

- Chercher son lait à la ferme avec une badine.....
- Boire l'eau du robinet.....
- Faire ses conserves dans des bocaux ou des bouteilles que l'on garde dans sa cave lorsqu'ils sont vidés.....
- Ne plus aller au supermarché, créer une bonne épicerie au village, et faire ses courses tous les jours avec son panier pour y déposer ses achats.....
- Refuser la facilité des poches en plastique.....
- Apposer sur sa boîte aux lettres une affiche pour refuser tous prospectus ou avis publicitaires. C'est toujours possible et respecté par les préposés à ce type de distribution.....

ON PEUT CRITIQUER l'emplacement des bacs sur la Place de la Gare.!

- " Cela n'est pas bien centré "- "Cela fait loin pour certaines maisons "
- " Cela n'est pas bien beau sur cette place à l'entrée du village "

- 1) Nous avons exclu la Place de l'Eglise mieux centrée mais trop petite. Les camions de relevage des bacs ne pourraient pas évoluer sur cette place encombrée d'arbres et de véhicules en stationnement. De plus cet endroit doit conserver son cachet de " Place du Village "
- 2) Nous avons exclu les bords de la Moselle. Les camions de relevage ne peuvent pas passer sous le pont SNCF.
- 3) Nous avons exclu l'emplacement devant la station de pompage (en face du Monument aux morts). Les camions de relevage ne peuvent pas manoeuvrer dans cette descente.
- 4) Nous avons exclu les emplacements en limite des diverses entrées du village. Chacun d'eux aurait été encore moins bien centré que la Place de la Gare.

Cependant, la plate-forme en béton sur laquelle les bacs seront disposés n'est pas encore réalisée. L'emplacement actuel pourra donc être aménagé différemment. Nous attendons des suggestions pour trouver la disposition la plus fonctionnelle possible.

PETITE EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE pour répondre aux questions de certains habitants :

Sur le livret-guide à la page "verre" on voit un verre à boire cassé dans la case " Attention ne déposez pas "

Ce n'est pas une observation irréfléchie car beaucoup de verres ne sont pas recyclables (pyrex, arcopal, cristal).

ASPECT ECONOMIQUE DU TRI

Plus le tonnage de tri de chaque catégorie est élevé, plus les subventions accordées par les organismes spécialisés aux collectivités sont importantes , ce qui permet de mieux maîtriser les charges districales pour l'enlèvement des ordures ménagères.

PROJET DE LOTISSEMENT

A

FONTENOY *SUR* ***MOSELLE***

MEURTHE ET MOSELLE

" LE JARDIN GREFFIER "

Nos intervenants sont :

- pour les BET-VRD, Urbaniste,
Géomètre, Coordination

Cabinet Jacques LANGLAIS
1, rue de la Libération
54203 TOUL cedex
Tel : 03 83 43 12 14

- pour l'Etude notariale :

Maître PERSON
43, rue Paul Keller
54200 TOUL
Tel : 03 83 65 28 28

ESPACE HABITAT

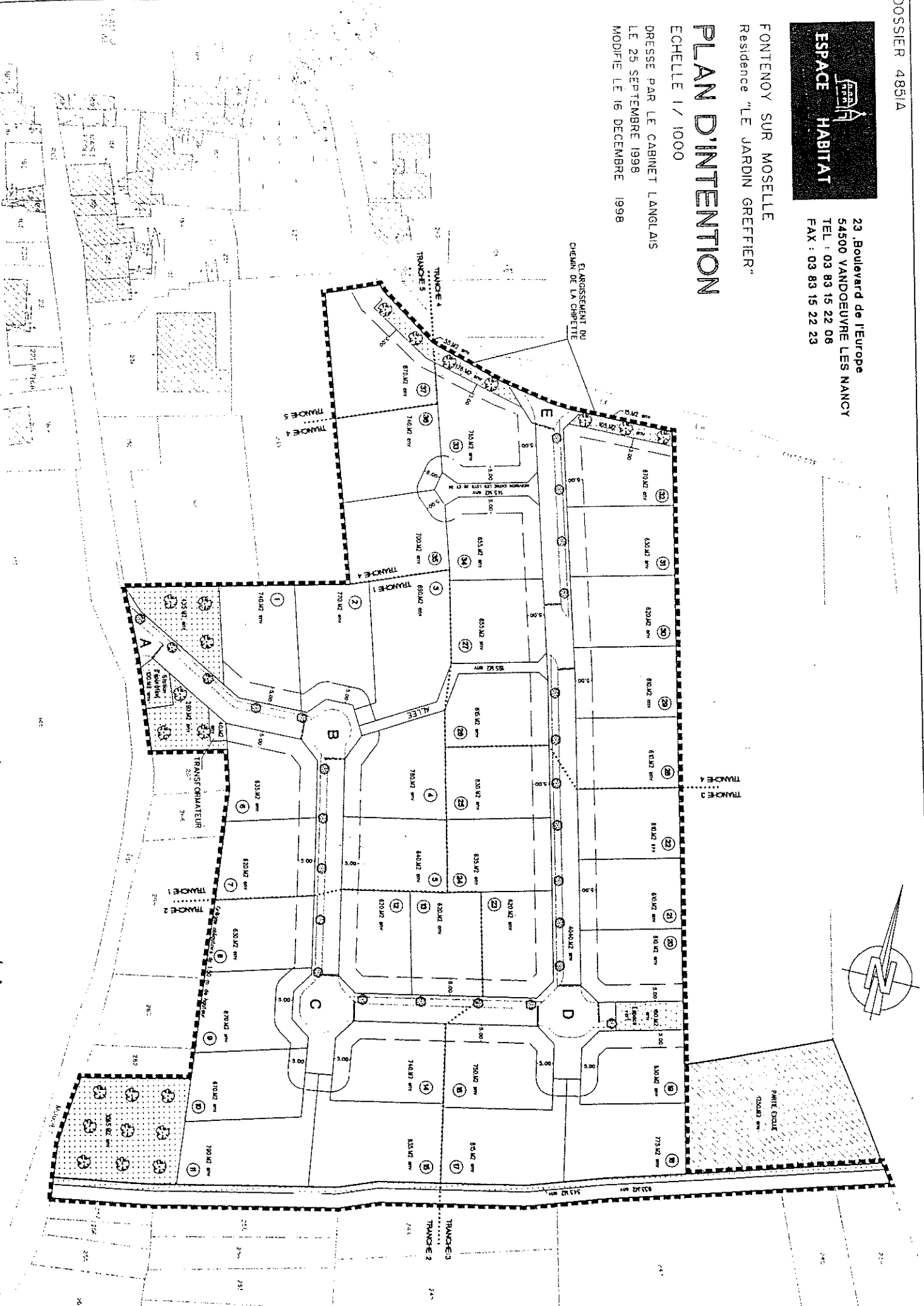
23 Boulevard de l'Europe
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
TEL : 03 83 15 22 06
FAX : 03 83 15 22 23

FONTENAY SUR MOSELLE
Residence "LE JARDIN GREFFIER"

PLAN D'INTENTION

ECHELLE 1/1000

DRESSE PAR LE CABINET LANGLAIS
LE 25 SEPTEMBRE 1998
MODIFIE LE 16 DECEMBRE 1998



copie de l'acte de distribution n° LT 54202 58 N000A

ETAT CIVIL 1998

Mariages :

02/05/1998	MONDON Sébastien et LAMBERT Anne Laure
09/05/1998	GAUVIN Christophe et HOQUET Laëticia
27/06/1998	GOUVENEL William et RINGENBACH Valérie
25/07/1998	BEAUCOURT Laurent et CASSIGNAT Isabelle

Transcription décès :

07/11/1998 à NANCY Monsieur ZANCOPE Bernard



A NOTER...

MAIRIE : ouverture au public : le mercredi de 16h à 18h
Le vendredi de 16h à 19h

Présence de la secrétaire :
Le lundi toute la journée
Le mercredi après-midi
Le vendredi matin

TELEPHONE : 03.83.63.90.38
03.83.63.69.44 ou 06.81.56.17.12(en cas d'urgence)

TELECOPIE : 03.83.63.69.40

BIBLIOTHEQUE : ouverture au public :
Le vendredi de 18h à 19h

Directeur de publication: BLUETTE Jeanne

Editeur: MAIRIE DE FONTENOY SUR MOSELLE
4 place de l'Eglise
54840 Fontenoy sur Moselle

Rédaction: BLUETTE Jeanne
CASSIGNAT Jean-Marie
Commission de la Communication

Dépot Légal n°1240